

BULLETIN MUNICIPAL DE CONDAT

JUILLET 2024



LES EPINES

Un village important de la commune qui fut aux XIXe et XXe siècles fortement peuplé et qui abrite quelques jolies maisons en pierre.

En septembre 1852, un différend, provoqué par l'utilisation des eaux qui arrosent le communal, oppose les habitants de ce village. Une répartition stricte, précisant les jours et heures, sera faite entre les utilisateurs afin de régler les contestations et éviter toutes formes de procès.

Dans ce numéro :

Réalisations.....	page 2
Décisions.....	page 6
Ca se passe chez nous.....	page 8
Bon à savoir.....	page 12
Festivités- Animations.....	page 13
Annexes.....	page 14

REALISATIONS 2024

LA FORET

Le projet d'aménagement des forêts sectionales de Genette et du Sopt établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Municipal.

Aussi **le projet de modification de l'aménagement des forêts sectionales de Cheix de Bost & Autres et des Epines** établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier comprend :

L'ensemble de la propriété sectionale de Cheix de Bost & Autres (cf tableau récapitulatif ci-dessous) doit faire l'objet d'un document de gestion durable : aménagement forestier. Les parcelles cadastrales ZP 230 et ZP 233, bénéficiant depuis peu du régime forestier, sont alors à aménager.

Personne morale Propriétaire	Territoire communal	Indications cadastrales			Contenance cadastrale de la parcelle (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
		Section	N° de la parcelle	Lieu-dit		
Section de de Cheix de Bost & Autres	Condat-lès-Montboissier	ZN	80	Rocher de Boutignoux	9,6240	9,6240
		ZP	230	Las Sias	0,8440	0,8440
		ZP	233	Las Sias	0,6200	0,6200
Total					11,0880	11,0880

Remarque : La surface aménagée pour la section des Epines, située sur les communes de Condat-lès-Montboissier et Echandelys reste inchangée.

La surface en gestion pour la section de Cheix de Bost ayant été augmentée de 1,46 ha, soit 15 % de la surface aménagée.

C'est pourquoi, l'aménagement des forêts sectionales de Cheix de Bost & Autres et des Epines, en cours pour la période 2015– 2034, est modifié à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les règles de gestion détaillées dans les articles suivants.

	Surface en gestion de l'aménagement (ha)
Avant modification	21,04
Après modification	22,50

Les objectifs et les choix de gestion de l'aménagement approuvé le 24/07/2017, pour la période 2017– 2034, sont inchangés.

Les parcelles cadastrales ZP 230 et ZP 233 constitueront la nouvelle parcelle forestière 5 de Cheix de Bost.

Le peuplement la constituant fera l'objet d'une coupe d'amélioration et de travaux pour mise en valeur de la régénération avant la fin de la période d'aménagement (2023-2034). Le périmètre de la parcelle est à matérialiser.

Les programmes de coupes et de travaux restent inchangés pour le reste de la forêt de Cheix de Bost et la forêt des Epines pour la période 2023 à 2034.

Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Municipal.

TRAVAUX D'ELAGAGE

L'abattage et l'élagage de plusieurs arbres sont nécessaires sur notre commune afin d'assurer la sécurité des habitants. Ces travaux avec évacuation compris, s'élèvent à un montant HT de 930 € et seront réalisés par l'entreprise Verne Paysage – 63980 Echandelys. Ils concernent :

- au bourg, un tilleul sous l'église et deux frênes au terrain de pétanque ;
- un tilleul à la Michinie ;
- et un frêne à Montmorin.

LE RESEAU D'EAU POTABLE

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne accorde des subventions aux communes pour les travaux sur le réseau d'eau potable à condition d'avoir un tarif d'eau potable d'au moins 1.20 € HT par m3 d'eau consommé. A ce jour, le tarif d'eau potable de notre commune s'élève à 1.12 € /m3 d'eau consommé (abonnement et taxes compris) et doit donc être modifié afin de bénéficier des subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal a donc décidé de modifier le prix au m3 à appliquer sur les prochaines factures et ce à compter de la prochaine facturation en 2024, comme suit :

- 1^{ère} tranche : du 1^{er} au 200^{ème} M3 : **0.85 € le M3** (au lieu de 0.70 € le M3)
- 2^{ème} tranche : au-delà du 200^{ème} M3 : 0.40 € le M3

Afin d'améliorer et de retrouver la productivité initiale des ouvrages créés en 1960 et ainsi éviter une situation de crise, un projet de réhabilitation des captages d'eau potable n° 3 et 5 du Jaladis était en discussion et s'élevait à un montant total HT frais annexes compris à 70 000 € (31 000 € pour le captage Jaladis 5 et

29 000 € pour le captage Jaladis 3). Après délibération, le Conseil a décidé d'adopter **le projet de réhabilitation d'un seul captage d'eau potable du Jaladis le n°5** pour un montant total HT de 31 000 € subventionné à hauteur de 35 % par le Département. La consultation des entreprises a été lancée au mois de juin et c'est l'entreprise BTP DU LIVRADOIS qui a été retenue pour un montant HT de 30 393.50 €. *Les travaux sont prévus pour le mois de septembre !*

Concernant le captage Jaladis n° 3, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser un curage du drain du captage de Jaladis n°3 par l'entreprise Contrôle Réseaux Françon – 42380 Périgneux pour un montant HT de 1 180 €.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion du réseau d'eau potable de notre commune sera transférée au Syndicat d'alimentation en eau potable du Bas Livradois situé à Auzelles. Cette décision a été prise suite à la loi qui nous imposait ce transfert vers un syndicat ou la communauté de communes. Nous avons choisi un syndicat de proximité permettant ainsi une intervention rapide des services si besoin mais aussi car nous connaissons bien ces services puisque nous travaillons ensemble depuis longtemps (pour la recherche de fuites, etc..). *Une réunion publique sera programmée cette année pour vous informer au mieux !*

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Les travaux sur la rue des Mésanges au bourg concernaient : des travaux d'assainissement avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif sous la rue, des travaux d'alimentation en eau potable avec le renouvellement du réseau, des travaux réseaux secs avec les fouilles et fourreaux pour enfouissement des réseaux secs, ainsi que des travaux de réfection de la voirie puis l'aménagement de l'éclairage public de la rue. Le groupement d'entreprises SCIE du Puy de Dôme – EUROVIA DALA a été choisi pour effectuer ces travaux.

Cependant la phase d'aménagement des surfaces (voirie) s'élevait à un montant HT de 21 702 €. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'engager des travaux supplémentaires concernant la réfection de l'enrobé de la rue des Mésanges. Ces travaux en plus-value nécessitent la passation d'avenant au marché de travaux initial avec le groupement d'entreprises SCIE du Puy-de-Dôme – EUROVIA DALA d'un montant HT de 8 283 € en plus-value ce qui porte le montant global du marché à 131 257 € HT. *Ces travaux de voirie seront réalisés courant septembre !*

Aussi, la loi nous impose le transfert du service d'assainissement collectif vers un syndicat ou la communauté de communes ; nous avons le projet de transférer la gestion de notre service d'assainissement collectif du bourg à la communauté de communes Ambert Livradois Forez puisqu'aucun syndicat ne possède cette compétence sur notre territoire.

LA VOIRIE COMMUNALE

L'avant-projet des travaux de voirie - programme 2024 établi par M. Patrice FRAISSE du service ADIT du Conseil Départemental s'élève à un montant prévisionnel H.T. de 45 141.60 € y compris honoraires. **Ces travaux concernent la réfection de la VC8 La Bournerie, la VC10 Les Logis Bas et la VC12 du carrefour de la RD263 en direction du village de Liberty.**

Cet avant-projet des travaux de voirie 2024 est approuvé par le Conseil Municipal et on a obtenu auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme une subvention DETR 2024 (30 %) au titre des « grosses réparations de voirie » ainsi qu'une subvention FIC 2024 (40 %) auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'appel d'offres a été lancé au mois de juin et c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour un montant HT de 38 549 €. *Les travaux sont prévus pour le mois d'octobre !*

Aussi le Département du Puy de Dôme a sollicité la commune afin de signer une convention de coopération public-public pour assurer conjointement l'exercice du service public de **viabilité hivernale** sur le domaine public routier respectif. Le Conseil a décidé de signer cette convention afin de continuer à travailler avec le Département pour optimiser le déneigement des voies.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

Après avoir effectué des travaux d'isolation extérieure du **bâtiment Mairie-Ecole**, le projet de rénover intérieurement le premier étage de ce bâtiment abritant un logement communal et la salle de réunion nous a paru indispensable. Ces travaux de rénovation permettront au logement d'être reloué dans de meilleures conditions et de moderniser notre salle de réunion (dans l'état depuis des décennies) afin d'accueillir au mieux les conseillers municipaux lors de réunions mais aussi la population lors des cérémonies telles que les mariages... Ces travaux s'élèvent à un montant total HT de 20 483.72 € pour les travaux de plâtrerie-peinture et de réfection des sols et une subvention de 30 % a été obtenue de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Aussi le Conseil Municipal avait projeté la rénovation thermique du **bâtiment communal « Le Restaurant Chez Marthe »** abritant les services au public de la commune tels que bar, tabac, restaurant, gaz, point poste, journaux. Ce projet englobait le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés de bois qui a été effectué en juillet 2023 ainsi que l'isolation thermique des combles et des surfaces périphériques du bâtiment. Puis le Conseil a décidé de faire réaliser seulement l'isolation du plancher du 2^{ème} étage pour un montant total HT de 2 642.80 € par l'entreprise plâtrier-peintre Alex Balzarini. Ces travaux ont été réalisés en mai 2024. Ils ont été subventionnés par l'Etat (DSIL 20 %, DETR 30 %) et la Communauté de communes ALF (10 172 €).

LE CIMETIERE

Afin de répondre aux différentes demandes, **le nouveau columbarium** composé de trois cases et de sept cavurnes viennent d'être installés dans notre cimetière par l'entreprise de pompes funèbres PFG Tardif d'Issoire.

DECISIONS 2024

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier en 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière (bâti)	32.48 %	32.72 %
Taxe foncière (non bâti)	55 %	55 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à la résidence principale)	7.50 %	8 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE la proposition du budget primitif 2024 du **budget général** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 444 403.39 €
- Section d'investissement : 231 689.22 €

du **budget lotissement** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 21 162.34 €
- Section d'investissement : 27 112.34 €

du **budget caisse des écoles** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 975.18 €

du **budget service des eaux** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 40 901.79 €
- Section d'investissement : 84 071.05 €

du **budget assainissement** qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 16 724 €
- Section d'investissement : 57 720.50 €

AMENAGEMENT POUR SECURISATION DU CARREFOUR DES RD 75 ET RD 39 AU BOURG

Nous avons sollicité le service DRAT du Conseil Départemental afin d'étudier l'aménagement d'un accotement et d'une continuité piétonne le long des routes départementales RD 39 et RD 75 au bourg.

Le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet établi par le service DRAT du Conseil Départemental version « enrobé » pour un montant H.T. de 13 226 € et a sollicité auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de Police 2024 l'octroi de la subvention correspondante (75 %) dans la limite de 7500 €.

VENTE DU BATIMENT ANCIEN PRESBYTERE ET DU TERRAIN ATTENANT

Depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal mène une réflexion sur l'avenir de l'ancien presbytère situé au 20 place de la Mairie. En effet, ce bâtiment abritant 3 logements communaux du T2 au T4 dont 2 loués

actuellement engendre des frais d'entretien, d'isolation, de restauration conséquents pour notre budget communal. En date du 17 juillet 2024, le Conseil Municipal a pris la décision de vendre le bâtiment ancien presbytère et le terrain attenant (parcelle cadastrée ZL 113). Cette vente sera confiée à des agences immobilières.

EXPLOITATION ET VENTE BORD DE ROUTE DES BOIS ISSUS DES FORETS SECTIONALES DU SOPT, CHEIX DE BOST ET DES EPINES

Le Conseil Municipal a décidé de vendre les bois résineux et les grumes de feuillus de qualité chauffage de gré à gré bord de route des forêts suivantes :

-Forêt sectionale du Sopt (parcelle unique) :	105 m3 (volume estimé)
-Forêt sectionale de Cheix de Bost et autres (parcelles 1, 2 et 5) :	210 m3 (volume estimé)
-Forêt sectionale des Epines (parcelle 5) :	205 m3 (volume estimé)

Le Conseil Municipal a aussi accepté que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement ; il confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers local sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.

Il conviendra aux ayants-droit des sections respectives de manifester auprès de la Mairie leur volonté ou non de prendre possession des têtes et branches restantes !

BILAN ZAEnR – IDENTIFICATION DES ZAER (délibération)

« Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-7 ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) ;

Madame le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans la commune, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure en remettant les communes au cœur du dispositif.

Elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie...

Dans ces zones, les délais des procédures sont plus précisément encadrés et les projets pourront bénéficier d'avantages afin de faciliter leur déploiement. L'objectif est d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que la commune a jugé les plus importants. Pour les porteurs de projet, cela donne également un signal clair : si vous venez dans cette zone, vous venez sur un emplacement qui a été construit avec les acteurs locaux.

La loi du 10 mars 2023 prévoit une concertation avec les habitants mais ne précise pas les modalités de cette dernière. Néanmoins, une information sur le site internet de la commune et de la communauté de communes et la mise à disposition d'un registre peuvent être envisagés.

Suite à l'organisation par la communauté de communes de réunions à destination des agriculteurs et des industriels pour leur présenter la loi et les « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Etant donné qu'aucune « zone d'accélération » (ZAENR) favorable à l'accueil des projets d'énergies renouvelables n'a été définie sur notre commune ;

Etant donné que nous n'avons eu aucun retour d'habitant lors de la concertation ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- D'acter qu'il n'y a aucune ZAENR sur la commune de Condat-lès-Montboissier ;
- D'autoriser Madame Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

CA SE PASSE CHEZ NOUS !

LA FIBRE A CONDAT

La Régie Auvergne Numérique, établissement public de la Région Auvergne Rhône Alpes administré par la Région et le Département pour piloter le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux auvergnats, a confié au groupement industriel NGE INFRANET la mission de généraliser le déploiement du réseau Très Haut Débit fibre optique sur le territoire des quatre départements de l'Auvergne.

Le représentant de ce groupement NGE INFRANET était présent sur notre commune au mois de juin et a procédé au relevé de boîtes aux lettres afin d'identifier, localiser et dénombrer les constructions à rendre raccordables.

A L'EGLISE

La statue Sainte Philomène de l'église (statue du XVII^{ème} siècle réalisée en peinture à l'huile et dorure sur plâtre fin sur support bois) est dans un état avancé de détérioration et nécessite une restauration (consolidation générale et restauration picturale) de la part d'un peintre spécialisé. Cette restauration s'élève à un montant TTC de 1 135 €.

Aussi nous faisons appel à votre générosité pour pouvoir faire réaliser cette restauration ; vous voudrez bien adresser vos dons à l'Association Sauver l'église de Condat ou directement en Mairie via le Trésor Public !

A L'ECOLE

Le 30 janvier, les enfants du RPI sont allés à la projection du Festival du court-métrage à Clermont-Ferrand. L'après-midi, ils ont visité le musée d'histoire naturelle Henri Lecoq.

Dans le cadre « Notre Ecole Faisons La Ensemble », à partir du 2 avril et pendant 10 mardis, les enfants ont participé à des cours de danse hip-hop proposés par Sandra XilOo lehl.

Les 12 mars et 6 mai, les enfants se sont rendus à Saint Germain l'Herm afin d'assister à des projections de films « A table » puis « le grand dehors ».

Le 22 mars, c'est à Cunlhat qu'ils ont fait une rencontre cirque qui leur a permis de faire des activités diverses et variées.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art ont animé les rues de Sauxillanges les 5-6 et 7 avril. Elles ont permis aux enfants du RPI de rencontrer et d'échanger avec des artisans (tailleur de pierres, fabricant de bijoux, fabricant de marionnettes ...) et de faire une chorale multigénérationnelle.



Le 11 avril, Marie Poirier, autrice, est intervenue en classe à l'occasion du « Livre Elu Jeunesse ».

Le 31 mai, Marie Garnier, une autre autrice, est elle-aussi intervenue pour préparer « la 4ème Fête du livre, jeunesse et du jeu » qui se déroulait sur la commune d'Echandelys cette année.



Le vendredi 28 juin, une journée jeux s'est déroulée dans la cour d'école avec la participation de tous les élèves du RPI ainsi que quelques parents volontaires. Puis aux environs de 19H30, sur le tarmac de la salle des fêtes de Condat, les passagers du vol (la famille des élèves) ont pu embarquer pour un voyage autour du monde. Les stewards en herbe du RPI ont fait découvrir les 6 continents au travers de démonstrations de danse (le haka, le hip-hop...), de pièces de théâtre et même du cirque. En fin de vol, les passagers étaient séduits et prêts à repartir.



Le 2 juillet pour le voyage de fin d'année les élèves du RPI se sont rendus au Parc Mirabel à Ménétrol où ils ont pu profiter de structures gonflables, de trampolines, de toboggans, crapahuter dans des filets et même faire une roue où ils se sont pris pour de vrais petits hamsters !

Merci pour toutes ces activités.

Bel été à vous ! David POMEL

AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire, notre agent assure, en plus des repas des élèves de notre école, la préparation des repas des élèves de l'école primaire d'Echandelys ; ce qui entraîne une augmentation importante du nombre de repas à préparer soit 30 repas par jour. Aussi, afin de faciliter le travail de notre agent et **renouveler le matériel du restaurant scolaire** montrant des signes de faiblesse, le Conseil a décidé d'acheter un congélateur de 394 l, une armoire réfrigérante et un cutter de table pour un montant total HT de 4 577.83 €. Il sollicite auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une subvention à hauteur de 40 %.

Nous avons aussi l'honneur de vous informer que notre agent en charge de la cantine scolaire Céline SCANZIO a été récompensée en Mars 2024 par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez pour son assiduité à bien faire manger nos petits élèves ; elle a obtenu le **Premier prix meilleur rapport Loi Egalim !** Félicitations Céline !

DANS LA COUR DE L'ECOLE

Nous regrettons de constater que des personnes extérieures au service s'introduisent dans la cour de l'école lors des vacances scolaires ; malheureusement **des dégradations** ont été réalisés sur la façade du bâtiment (détérioration de la façade nouvellement rénovée) et sur des jeux (un vélo et le dôme tordus). Heureusement, pour ce dernier cas de figure, nous avons pu retrouver les coupables qui vont devoir s'acquitter du coût de réparation de ces dommages (1 588.50 €).

PLAN VELO

Dans le cadre du Plan vélo porté par la Communauté de communes ALF, nous avons manifesté notre intérêt d'équiper notre commune en **stationnement vélos**. Au mois de juillet, la communauté de communes a distribué gratuitement les arceaux nécessaires et nous avons procédé à l'implantation de ce mobilier vers les commerces et sur la place de la Mairie.

MA COMMUNE AU NATUREL

Plus que fleurir villes et villages, cette action du Département vise à encourager, récompenser et accompagner les communes engagées dans **des actions pour améliorer le cadre de vie** des habitants, protéger et respecter l'environnement, favoriser la cohésion sociale, contribuant à rendre notre territoire plus accueillant et attractif. Un fleurissement orne notre petit bourg devant la boulangerie, devant le restaurant autour du dépôt de gaz, autour de l'église et au verger communal.

Notre commune a été visitée par le jury le 16 juillet 2024 !

L'ECOBUAGE

Vous le savez peut-être déjà, mais un arrêté préfectoral datant de 2012 régleme les écobuages et feux de plein air. **Pour l'écobuage, les personnes doivent déposer une déclaration préalable en mairie au moins 48h avant** et respecter certaines consignes de sécurité (distance, météo, etc....) Des contrôles ont déjà eu lieu sur certains secteurs et des contraventions ont été dressées à des agriculteurs qui n'avaient pas fait cette démarche...

Vous trouverez plus d'info sur le site de la Préfecture ici :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-populations/Securite-civile/Feux-de-plein-air.-terrains-de-camping-et-stationnement-de-caravanes/La-reglementation-ecobuage-et-feux-de-plein-air>

LES MEUBLES DE TOURISME

Les meublés de tourisme font partie intégrante de l'économie touristique de notre territoire. En effet, ils sont répartis sur l'ensemble des communes d'Ambert Livradois Forez. Cependant, il est difficile d'être au fait de la réglementation de ces meublés ; c'est pourquoi, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie pour tout renseignement les concernant ou au service économie de la Communauté de communes ALF. Nous pourrions vous transmettre une note d'information sur la procédure de déclaration des meublés de tourisme, incluant l'obligation d'inscription au répertoire SIRÈNE de l'INSEE en vigueur depuis l'année dernière.

Les formulaires de déclaration de meublé et chambre d'hôtes sont disponibles en mairie puis seront transmis à la Communauté de communes ALF afin qu'ils puissent collecter la taxe de séjour.

STAYING ALIVE

En téléchargeant l'**application Staying Alive** sur votre smartphone, vous rejoignez une communauté solidaire, mobilisée contre l'arrêt cardiaque. Vous trouverez notamment :

- La cartographie des lieux où se situent les différents défibrillateurs ;
- Le rappel des gestes de premier secours.

FESTIVITES - ANIMATIONS

SAMEDI 1er JUIN 2024

a eu lieu à Echandelys **la 3ème Fête du livre et du jeu !**

Un événement porté par l'ADACL de Saint-Germain-l'Herm et soutenu par les 2 communes de Condat-lès-Montboissier et Echandelys.

DIMANCHE 23 JUIN 2024

a eu lieu un **Pique-nique** réunissant les habitants de Condat au verger municipal !

Pot convivial offert par la municipalité, chacun amène son pique-nique, sa couverture, ses couverts et des jeux de plein air !

M. Ludovic FEUDET, invité, a bien voulu procéder à la taille des différents arbres.

Nous avons pu constater qu'il y avait 3 arbres morts (ils seront remplacés dès que possible).

DU LUNDI 29 JUILLET AU DIMANCHE 11 AOUT 2024

Exposition à la salle des fêtes

Du 29 juillet au 11 août 2024

De 14 h à 19 h

ENTREE LIBRE

« **Le sapin du Livradois Forez** » et

« **La trame de vieux bois en Livradois Forez** »

mises à disposition gracieusement par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez !

SAMEDI 3 AOUT 2024

Fête patronale de Condat

avec le concours de pétanque à 13 h 30 organisé par les chasseurs, deux expositions à la Salle des Fêtes.

Messe à 11 h.

ANNEXES

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AIDES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

CAMPAGNE NUMEROS SURTAXES ET ABONNEMENTS INTERNET

BESOIN D'UN MEDECIN

BIEN COMMUNIQUER AVEC UNE PERSONNE SOURDE OU MALENTENDANTE

EXPOSITIONS